

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/67
12 novembre 2001

(01-5696)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

JAMAÏQUE

Déclaration de S.E. M. Ransford Smith
Ambassadeur, Représentant permanent auprès de l'OMC

Nous sommes réunis à Doha à un moment où le pessimisme et l'incertitude grandissent à l'égard des perspectives de l'économie mondiale. Dans un nouveau rapport, la Banque mondiale souligne en effet que les échanges ont connu l'un des plus forts ralentissements des temps modernes, passant de 13 pour cent en 2000 à 1 pour cent en 2001.

Les événements tragiques survenus récemment aux États-Unis ont encore assombri les perspectives à court terme de l'économie mondiale. En Jamaïque et dans la région du CARICOM, l'important secteur touristique et d'autres industries d'exportation sont touchés.

L'OMC a un rôle important à jouer pour faire en sorte que les marchés restent ouverts et que l'économie mondiale recouvre la santé. Bien que son rôle soit important, la tâche consistant à faire retrouver à l'économie mondiale son dynamisme n'en incombe pas moins à de nombreux intervenants et institutions oeuvrant à l'échelon national et international. Nous devons garder cela à l'esprit, pour éviter de trop attendre d'une seule institution, l'OMC, et de prendre des décisions ici à Doha à partir de prémisses erronées.

Les Membres de l'OMC se sont réunis ici pour décider si l'actuel programme de négociation de l'Organisation doit être élargi. Les partisans de l'élargissement du programme affirment que le fait d'accélérer et d'intensifier la libéralisation, y compris en abordant de nouveaux thèmes de négociation, ne pourra que profiter à l'économie mondiale et, en particulier, aux pays en développement.

La Jamaïque n'en est pas convaincue.

Le simple élargissement du programme de travail n'est pas la meilleure façon d'agir dans l'intérêt de l'Organisation et de ses Membres. La réussite ou l'échec de cette quatrième Conférence ministérielle et, de fait, la qualité et l'importance de l'apport de l'OMC à la reprise et à la croissance de l'économie mondiale dépendront dans une large mesure de la capacité des Membres de convenir d'un programme de travail dans lequel le développement et les préoccupations relatives au développement occuperont la place centrale. De ce point de vue, nous regrettons que les projets de textes qui ont été présentés à la Conférence ministérielle et qui sont issus du processus préparatoire de Genève ne rendent pas suffisamment compte des positions et des propositions des pays en développement.

Aujourd'hui, nous demandons instamment aux Membres d'aller au-delà des slogans et d'agir de manière décisive pour placer le développement au cœur de la structure des règles et des disciplines, des obligations et des possibilités qui font partie de l'OMC.

Cela est d'autant plus nécessaire que nous allons examiner, à l'occasion de cette conférence, l'utilité d'élargir ou non le programme de travail de l'OMC.

Les avantages censés résulter du Cycle d'Uruguay dont on a tant parlé ne se sont toujours pas concrétisés pour de nombreux Membres de l'OMC. La plupart des avantages sont allés aux économies les plus avancées et aux quelques pays qui sont en mesure de tirer parti des nouvelles possibilités. C'est ce que confirme le récent rapport de la Banque mondiale sur les perspectives économiques mondiales. Par ailleurs, le rapport annuel du Directeur général de l'OMC pour 2001 montre que la part de l'Afrique dans le commerce mondial des marchandises a été réduite d'un quart au cours de la dernière décennie. Bien qu'une progression de plus de 6 pour cent de la part de l'ensemble des pays en développement dans le commerce mondial des marchandises puisse être signalée pour cette même décennie, il n'en demeure pas moins qu'elle était attribuable pour plus de 70 pour cent, à six ou sept pays, qui n'étaient pas tous Membres de l'OMC.

C'est pourquoi nous estimons que l'OMC doit faire des efforts concertés afin de mieux répondre aux intérêts et aux préoccupations de ses divers Membres. Sa légitimité même en dépend. Nous insistons sur le fait qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre le fait d'être attaché à un système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles, et le fait de reconnaître la nécessité de tenir compte des différentes situations des pays pour éviter que tous soient logés à la même enseigne. L'application de règles identiques à des situations qui ne le sont pas n'a jamais contribué et ne contribuera jamais à la croissance ni au développement.

Il importe d'examiner, dans le cadre d'un programme pour le développement, non seulement la nature et la structure des règles, mais également l'échelonnement des obligations contractées. L'une des principales préoccupations des petits pays en développement vulnérables tient au décalage entre les obligations qu'ils ont contractées et la montée de la pression concurrentielle, qui s'exerce de manière immédiate et à court terme, et les possibilités, notamment en ce qui concerne l'accès aux marchés, dont il ne peut être tiré avantage que sur le long terme sous réserve de l'amélioration des capacités du côté de l'offre. C'est l'une des principales causes de la mauvaise répartition des avantages dans le cadre du système commercial multilatéral, notamment de ceux qui étaient censés découler du Cycle d'Uruguay. Cela met particulièrement en évidence la nécessité d'élargir la notion d'assistance technique et de renforcement des capacités à l'OMC, ainsi que la nécessité de tenir compte des capacités différentes des Membres. Il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine mais ce serait négligent de ma part de ne pas remercier le Directeur général et le Secrétariat de l'OMC pour les initiatives qui sont lancées en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités. Nous sommes également conscients du fait que d'importantes initiatives bilatérales sont prises dans ce domaine, et nous en sommes reconnaissants.

Quelles sont les questions que nous souhaitons voir aborder à l'occasion de cette conférence? J'en citerai quelques-unes. Nombre d'entre elles figurent dans la Déclaration ministérielle des États ACP, adoptée à Bruxelles la semaine dernière et distribuée à la présente conférence.

Premièrement,

- Il nous faut convenir d'un programme de travail pour répondre aux besoins et aux préoccupations des petits pays. Les résultats dans ce domaine devraient inclure des recommandations concernant des mesures concrètes et spécifiques pour réduire la marginalisation de nos pays.

Deuxièmement,

- Il nous faut prendre maintenant la décision, longtemps différée, d'accorder aux Communautés européennes et aux pays ACP la dérogation demandée à l'OMC en faveur de l'Accord de partenariat ACP-CE de Cotonou. À une époque où il est nécessaire de renforcer la confiance dans le système commercial multilatéral, l'octroi de cette dérogation est essentiel. Nous constatons que pratiquement tous les pays en

développement bénéficient, d'une manière ou d'une autre, d'un arrangement commercial préférentiel. Les pays ACP sont en droit d'attendre qu'un système fondé sur des règles apporte des avantages équitables à tous.

Troisièmement,

- Il nous faut convenir d'un ensemble de mesures de mise en œuvre qui soit assez substantiel pour contribuer à instaurer la confiance, et qui contribuera de manière significative, ce qui est important, à corriger les déséquilibres résultant des Accords du Cycle d'Uruguay.

Quatrièmement,

- Il nous faut nous attaquer aux insuffisances de longue date concernant la transparence interne, la participation de tous et les procédures organisationnelles. Ces problèmes nuisent à la légitimité et à la crédibilité, ressources institutionnelles extrêmement précieuses, que nous gaspillons à notre péril.

Cinquièmement,

- Nous devons adopter un programme de travail qui soit induit par le développement et, chose très importante, qui soit également induit par la demande, étant donné que la plupart des Membres de cette Organisation sont des pays en développement. Ce programme de travail doit viser à corriger les asymétries issues du passé qui concernent les règles, les disciplines et les possibilités; reconnaître la capacité limitée de nombreux pays en développement d'engager de nouveaux processus de négociation et d'assumer de nouvelles obligations; et il devrait reconnaître à bon escient la portée déjà considérable de l'actuel programme incorporé, qui prévoit des négociations sur l'agriculture et sur les services ainsi que divers examens prescrits.

Sixièmement enfin,

- Il nous faut adopter une Déclaration sur les ADPIC et la santé publique, qui confirme que l'Accord sur les ADPIC ménage aux Membres la flexibilité de prendre des mesures pour répondre aux préoccupations de santé publique.

Avant de conclure, je me joins aux autres intervenants pour accueillir chaleureusement la République populaire de Chine, qui devient le 143^{ème} Membre de l'OMC. Nous souhaitons aussi la bienvenue au Taipei chinois, qui devient quant à lui le 144^{ème} Membre de l'Organisation. Nous pouvons nous attendre à ce que ces deux nouveaux Membres jouent un rôle actif et dynamique, car ils étaient déjà des puissances commerciales avant même de rejoindre l'OMC.

Je tiens aussi à profiter de cette occasion pour remercier le gouvernement et le peuple du Qatar, ainsi que la ville de Doha, pour leur hospitalité au cours de cette quatrième Conférence ministérielle de l'OMC.
